

CONTRIBUTION ECRITE DE LA MISSION LOCALE DE ROUEN

I) Engagement de la structure dans le cadre du contrat de ville

- La Mission Locale de l'agglomération rouennaise intervient en faveur des jeunes âgés de 16 à 25 ans de chaque quartier prioritaire de la ville QPV ou territoire de veille active TVA de l'agglomération grâce à son implantation dans les villes concernées dans des locaux situés au sein ou à proximité des quartiers retenus.
- Les programmes et dispositifs pilotés par la Mission Locale sont systématiquement déclinés avec des objectifs ciblant les jeunes issus des QPV et l'égalité hommes/femmes.
- La lutte contre les discriminations est inscrite dans les buts statutaires de l'association et s'opère sous forme d'actions spécifiques de prévention, de sensibilisation en direction notamment des bailleurs et des employeurs, d'information sur les droits et de soutien aux jeunes victimes (signalement).
- Les communes de la Métropole et la Métropole sont réunies au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale et représentées au sein du Conseil d'Administration ainsi qu'au poste de Président. Outre des échanges avec les services et les élus en charge de l'insertion ou de la jeunesse, le rapport d'activité annuel de la Mission Locale relatif aux jeunes de chaque commune est adressé au maire de la commune et à ses collaborateurs.

II) Mobilisation des actions de droit commun dans le cadre du contrat de ville

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
<u>Garantie jeunes</u> Programme d'accompagnement individuel et collectif par la Mission Locale de jeunes 18/25 ans en grande précarité sociale et financière, permettant l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles et de formations, en vue de construire ou de consolider un projet professionnel (promotions de 10 à 15 jeunes, en collectif durant les premières semaines puis individuellement ensuite). Garantie de ressources via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 433 euros. La Mission Locale s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.	1600€ maxi /jeune lié à l'atteinte de l'objectif d'insertion	Fonds propres impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Responsable Garantie Jeunes ▪ 11 conseillersères ▪ 2 agentes administratives 	14	18-25 ans	500 jeunes en 2015	50%	21%	100% 18-25 ans et jeunes mineurs sur dérogation	Sorties positives 50%
<u>Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)</u> Programme d'accompagnement intensif des jeunes NEET (ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation), réalisé par la Mission Locale alternant des phases individuelles et collectives pour permettre d'accéder à la formation ou à l'emploi dans les 6 mois.	743 500€	Fonds propres impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 conseillersères dédiés ▪ 1 assistante ▪ 1 agente administrative 	17	18-25 ans	1320 jeunes en 2015	50/50	20%	100% 18-25 ans	Sorties positives 50%

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
<u>Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)</u> La Mission Locale assure la prescription du CIVIS et le droit des jeunes à l'accompagnement, pour le compte de l'État. Accompagnement global vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes les plus éloignés de l'emploi durant un an renouvelable une fois, voire plus pour les jeunes d'un niveau de formation inférieur au niv. V.		Fonds propres impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseillersères ▪ Assistante ▪ Agente administrative 			1300 jeunes en 2015	50/50	20%	100% 16-25 ans	
<u>Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)</u> La Mission Locale élabore avec les moins de 25 ans leur projet personnalisé d'accès à l'emploi dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi. Un accompagnement individuel et des ateliers collectifs sont proposés.	350 000€	Fonds propres impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseillersères ▪ Responsable service emploi ▪ Agents détachés de Pôle emploi 		16-25 ans	1400 jeunes	50/50		100% 16-25 ans	
<u>Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI / CAE)</u> La Mission Locale assure la prescription des CUI pour le compte de l'État. Le CAE est un contrat aidé CDD ou CDI dans le secteur non marchand d'une durée minimum d'un an (20h hebdo minimum). Aide de l'Etat soumise à Arrêté préfectoral.		Fonds propres impliqués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseillersères chargés de l'accompagnement dans l'emploi 				50/50	10 jeunes	100% 18-25 ans	

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
<u>Contrat Unique d'Insertion / Contrat Initiative Emploi (CUI / CIE)</u> La Mission Locale assure la prescription des CUI pour le compte de l'État. Le CIE est un contrat aidé CDD ou CDI dans le secteur marchand d'une durée minimum de 6 mois (24h hebdo minimum). Aide de l'Etat soumise à Arrêté préfectoral.		Fonds propres impliqués	▪ Conseillers-ères chargés de l'accompagnement dans l'emploi				50/50	20 jeunes	100% 18-25 ans	
<u>Contrat Unique d'Insertion / Contrat Initiative Emploi starter</u> La Mission Locale assure la prescription des CUI pour le compte de l'État. Le CUI CIE starter est un contrat aidé CDD ou CDI dans le secteur marchand d'une durée minimum de 6 mois (24h hebdo minimum) destiné aux Jeunes de moins de 30 ans en difficulté spécifique d'insertion. Aide de l'Etat soumise à Arrêté préfectoral.		Fonds propres impliqués								
<u>Emploi d'avenir (EAV)</u> La Mission Locale assure la prospection et la prescription des Emplois d'avenir pour le compte de l'État ainsi que l'accompagnement dans l'emploi. L'EAv est un contrat aidé CDD ou CDI dans les secteurs marchands et non marchands d'une durée de trois ans (minimum un an et 24h hebdo) avec tutorat et formation obligatoire. Aide de l'Etat soumise à Arrêté préfectoral.	134 000€	Fonds propres impliqués	▪ Conseillers-ères dédiés ▪ Responsable de service ▪ Assistante	7 ETP	18-25 ans		50/50	40% 194 jeunes	100% 18-25 ans	

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
Programme 100 CHANCES 100 EMPLOIS La Mission Locale assure le pilotage du programme destiné à mobiliser de manière accrue les entreprises aux cotés des acteurs de l'emploi en faveur des jeunes des quartiers QPV.	20 000€		▪ 1 coordinatrice ▪ 1 conseillère	2 ETP		50	50/50	100%	100% 16-25 ans	
Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) Pour le compte de la Région, la Mission Locale assure l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du CAQ durant leur parcours de formation, dans le cadre d'un contrat tripartite avec le jeune et l'organisme de formation.	30 000€	Fonds propres impliqués	▪ 1 Responsable ▪ 1, 5 ETP conseillers-ères ▪ 1 assistante		16–25 ans		50/50	20%	100% 16-25 ans	
Réseau de parrainage Animation d'un réseau par la Mission Locale destiné à offrir un soutien aux jeunes dans leurs recherches d'emploi dans le cadre de rencontres individuelles avec un parrain ou une marraine, cadre ou salarié-e. Développement du parrainage au sein des entreprises dans le cadre du mécénat de compétences.	24 400€	Fonds propres impliqués	▪ 1 animateur du réseau ▪ 1 conseillère		16–25 ans		50/50	40 jeunes	100% 18-25 ans	
Chartes Entreprises et quartiers Déclinaison des chartes au sein des territoires QPV		Fonds propres impliqués	▪ 1 coordinatrice						100% 16-25 ans	

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) Le CLLAJ de l'agglomération rouennaise, agréé par l'Etat, a pour support la Mission Locale. Ses missions : Informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome et leur apprendre leurs droits et les obligations auxquelles ils devront ensuite se conformer. Offrir aux jeunes des services techniques tels que prêts d'installation permettant de couvrir les frais (d'agence, de premier loyer, de première installation). Susciter le partenariat local ou y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes.	néant	Fonds propres impliqués 100%	▪ 1 Responsable ▪ 3 Conseillers ▪ 1 agente administrative	2,5 ETP		600 jeunes	50/50		100% 16-25	
Accompagnement Social lié au Logement (ASLL) Depuis 2000, La Mission Locale bénéficie du soutien du Département de Seine Maritime et du Fonds de Solidarité Logement pour proposer des accompagnements spécifiques aux jeunes dans le cadre d'un agrément Accompagnement Social lié au Logement (ASLL). La Mission Locale est également service instructeur pour la Commission d'Attribution Territoriale (CAT) chargée d'examiner les demandes d'hébergement en CHRS.	112 200€		▪ 1 Responsable ▪ 3 Conseiller-ères ▪ 1 agente administrative	2,5 ETP	16-25 ans	50 à 60 jeunes en ASLL	50/50		100%	

Intitulé de l'action et description succincte	Coût total annuel de l'action	Valorisation des fonds propres	Description des moyens humains		Public cible Métropole					Résultats attendus
			Qualification et nombre de personnes mobilisées	ETP	Âge	Objectifs à l'entrée	Homme / Femme	% QPV	% jeunes 16-25 ans	
Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) Le Département de Seine-Maritime a confié à la Mission locale la gestion administrative et pour partie financière du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) dans le cadre d'une régie d'avance ainsi que l'instruction des dossiers de demande d'aide des jeunes.	49 800€ frais de gestion du FAJ 386 000€ budget du fonds	Fonds propres impliqués	■ Directrice adjointe ■ Conseillers-ères instructeurs ■ Régisseuses ■ Agentes administratives		18-25 ans				18/25 ans	
Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) La Mission Locale est désignée par le Préfet pour animer la PSAD de Rouen/Elbeuf. Le repérage des jeunes s'opère grâce au Système interministériel d'échange d'informations (SIEJ) et des contacts sont pris avec chaque jeune pour rechercher des solutions d'insertion. Des conventions sont établies avec les communes pour aller à la rencontre des jeunes et développer le service civique formation (5 conventions avec Petit-Quevilly, Darnétal, Grand-Couronne, Rouen, Canteleu).	néant	Fonds propres impliqués 100%			16-25 ans				100% 16-25 ans	
Prévention de la récidive et réinsertion des jeunes détenus Accompagnement individuel des jeunes sous « main de justice » notamment dans le cadre d'une permanence à la Maison d'Arrêt de Rouen, d'un partenariat étroit avec les associations habilitées justice, avec l'administration pénitentiaire et avec la Protection judiciaire de la jeunesse.	18 000€	Fonds propre impliqués	■ 1 Conseiller justice	1 ETP	16-25 ans	200 jeunes			16-25 ans	